

Réunion du 2 mai 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
(s) :

Excusé
(s) :

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Martine JUNG

Absent
(s) :

Rapporteur :

Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2016/211 - Soutien aux collectivités locales et aux associations - 3321
Activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois et
proposition de soutien à leur engagement

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 100 000 € à l'association Unis'Cité, au titre de l'aide aux activités socioéducatives ;
- approuve les termes du projet de contrat d'objectifs 2016-2018 à conclure entre l'association Unis'Cité et le Département, annexé à la présente délibération et autorise le président à signer ce contrat;
- approuve les termes du projet de la convention financière 2016, à intervenir entre le Département et l'association Unis'Cité (convention établie selon le modèle annexé au règlement financier départemental), en vue du versement de la subvention, et autorise son président à signer cette convention;
- décide que le versement de la subvention à l'association Unis'Cité s'effectuera selon les modalités suivantes : versement d'un acompte de 50 % de la subvention 2016, dès réception de la convention financière signée, versement du solde au regard de l'évaluation par les services du Département, de la réalisation des objectifs conventionnés.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20160502-lmc1100813-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 03/05/16

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY